



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 27 avril 2017
3003 Berne-Wabern, le 25 avril 2017

Le mois de mars 2017 en un coup d'œil

	Mars 2017	Janvier - Mars 2016	Janvier - Mars 2017
Etrangers (population résidente permanente)	2'037'955	--	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	4'359	15'027	14'635
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6'948	22'281	22'785
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'877	4'452	4'511
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	573	1'400	1'365
Autorisations octroyées aux ressortissants d'un Etat tiers	729	1'821	2'108
Dérogations aux conditions générales d'admission	307	932	857
Regroupement familial (population résidente permanente)	3'522	10'880	10'434
Naturalisation	4'178	8'789	10'178

Table des matières

1. Population étrangère	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	5
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	9
3.1. Actifs UE-17/AELE	9
3.2. Actifs UE-8	10
3.3. Actifs UE-2	11
3.4. Contingents Croatie	12
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	12
3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)	13
3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers	14
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-28/AELE pendant plus de 120 jours par an	15
3.9. Immigration par branche économique et par secteur (UE-28/AELE)	16
4. Taux de chômage	18
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	19
6. Regroupement familial	20
7. Naturalisations	22
8. Autorisations d'établissement C octroyées	23
9. Définitions	24

1. Population étrangère au 31.03.2017

Population étrangère résidente permanente			
	Mars 2016	Mars 2017	Différence en %
Total	2'004'263	2'037'955	1.7
UE-28/AELE	1'371'572	1'395'523	1.7
UE-17	1'244'379	1'258'281	1.1
UE-8	75'017	81'855	9.1
UE-2	18'744	22'442	19.7
Croatie	29'476	28'945	-1.8
Ressortissants d'Etats tiers	632'691	642'432	1.5

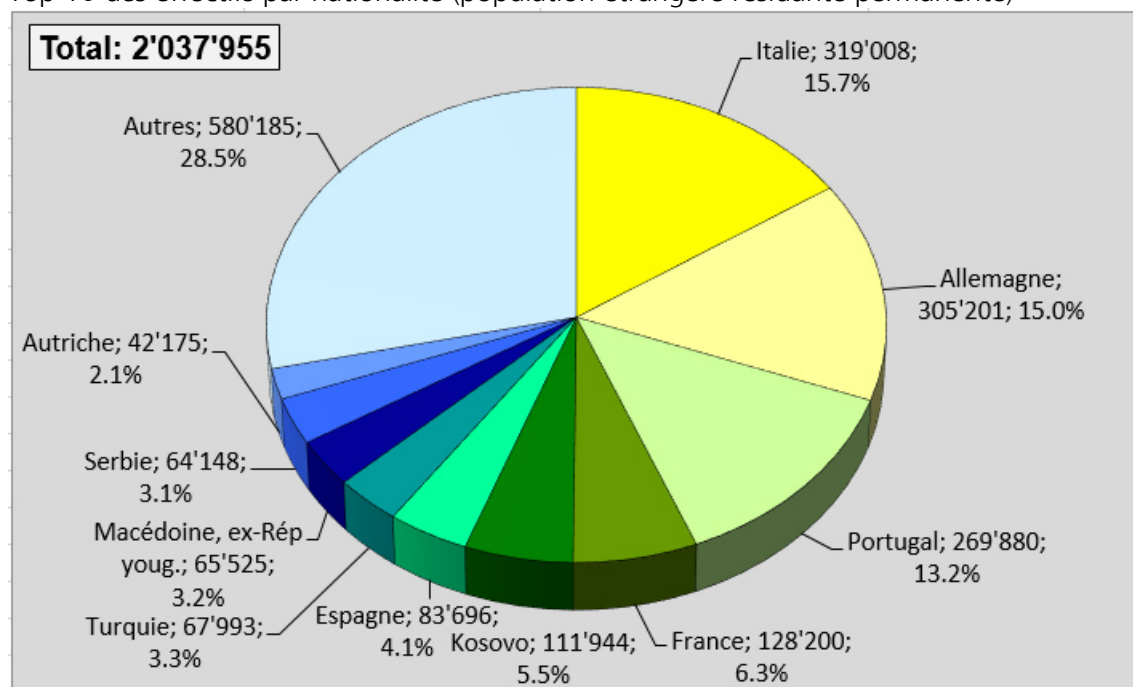
Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'037'955	100.0%	33'692	1.7%
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	24'614	1.2%	-2'006	-7.5%
Autorisations de séjour	696'455	34.2%	12'814	1.9%
Autorisations d'établissement	1'316'886	64.6%	22'884	1.8%

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Mars 2016	Mars 2017	Différence en %
Total	53'921	53'904	0.0
UE-28/AELE	43'814	43'532	-0.6
UE-17	33'523	32'962	-1.7
UE-8	7'992	8'110	1.5
UE-2	1'987	2'066	4.0
Croatie	211	289	37.0
Ressortissants d'Etats tiers	10'107	10'372	2.6

Source : SYMIC

- En mars 2017, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.5% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.5%.
- En mars 2017, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 80.8% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 19.2% restants provenaient d'Etats tiers.

Top 10 des effectifs par nationalité (population étrangère résidente permanente)



Source: SYMIC

Top 5 des hausses et des baisses d'effectifs¹

Nationalité	Augmentation par rapport à l'année précédente	Nationalité	Diminution par rapport à l'année précédente
Italien	3'851	Serbie	-807
Frankreich	3'834	Croatie	-531
Eritrea	3'271	Bosnie et Herzégovine	-470
Deutschland	3'023	Turquie	-430
Polen	2'277	Danemark	-168

Source: SYMIC

Principaux mouvements de la population étrangère résidente permanente

Hausse et baisses d'effectifs	Année	
	Janvier à mars 2016	Janvier à mars 2017
Solde migratoire	15'027	14'635
Solde naturel de la population étrangère	4'295	4'145
Solde de nationalité	-8'865	-10'238

Source: SYMIC

¹ Les chiffres les plus importants concernent le Kosovo et la Serbie puisqu'une grande partie des ressortissants kosovars changent seulement maintenant leur nationalité de la Serbie au Kosovo.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)²

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2016	Mars 2017	Différence en %	Janvier - mars 2016	Janvier - mars 2017	Différence en %
Total	10'990	11'635	5.9	35'309	34'093	-3.4
UE-28/AELE	7'532	7'759	3.0	24'396	23'132	-5.2
UE-17	6'179	6'318	2.2	20'414	18'966	-7.1
UE-8	1'052	913	-13.2	3'077	2'733	-11.2
UE-2	240	459	91.3	704	1'238	75.9
Croatie	31	43	38.7	115	117	1.7
Ressortissants Etats tiers	3'458	3'876	12.1	10'913	10'961	0.4
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mars 2016	Mars 2017	Différence en %	Janvier - mars 2016	Janvier - mars 2017	Différence en %
Total	7'816	8'663	10.8	24'495	25'829	5.4
UE-28/AELE	5'905	6'597	11.7	19'310	20'301	5.1
UE-17	3'965	4'602	16.1	14'290	15'617	9.3
UE-8	1'349	1'544	14.5	3'504	3'641	3.9
UE-2	544	354	-34.9	1'377	816	-40.7
Croatie	36	83	130.6	97	170	75.3
Ressortissants Etats tiers	1'911	2'066	8.1	5'185	5'528	6.6

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2016	Mars 2017	Différence en %	Janvier - mars 2016	Janvier - mars 2017	Différence en %
Total	8'124	8'707	7.2	26'375	25'478	-3.4
UE-28/AELE	5'791	5'993	3.5	18'750	17'860	-4.7
Ressortissants Etats tiers	2'333	2'714	16.3	7'625	7'618	-0.1

Source : SYMIC

² Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour de janvier et mars 2017: 2'739 (population étrangère résidente permanente) ; 1'164 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)³

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2016	Mars 2017	Différence en %	Janvier - mars 2016	Janvier - mars 2017	Différence en %
Total	6'194	6'688	8.0	18'830	17'961	-4.6
UE-28/AELE	4'624	5'080	9.9	13'728	13'670	-0.4
UE-17	4'075	4'450	9.2	12'161	11'951	-1.7
UE-8	393	484	23.2	1'165	1'300	11.6
UE-2	102	81	-20.6	250	261	4.4
Croatie	34	51	50.0	85	94	10.6
Ressortissants Etats tiers	1'570	1'608	2.4	5'102	4'291	-15.9
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mars 2016	Mars 2017	Différence en %	Janvier - mars 2016	Janvier - mars 2017	Différence en %
Total	4'289	4'433	3.4	14'189	13'617	-4.0
UE-28/AELE	3'592	3'687	2.6	11'538	10'992	-4.7
UE-17	2'613	2'783	6.5	8'017	7'947	-0.9
UE-8	719	701	-2.5	2'491	2'361	-5.2
UE-2	250	191	-23.6	978	643	-34.3
Croatie	2	4	100.0	24	20	-16.7
Ressortissants Etats tiers	697	746	7.0	2'651	2'625	-1.0

Source : SYMIC

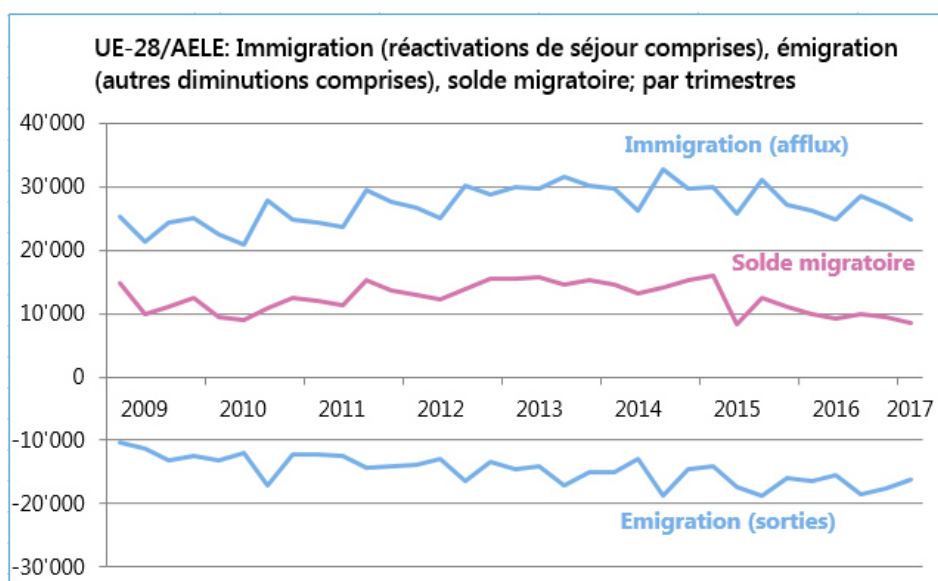
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a diminué en mars 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (-2.6%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a diminué en mars 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (-3.4%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a diminué en mars 2017 par rapport à la même période de l'année précédente (-4.6%).

³ Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions de janvier et mars 2017 : 4'236 (population étrangère résidente permanente) ; 12'796 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

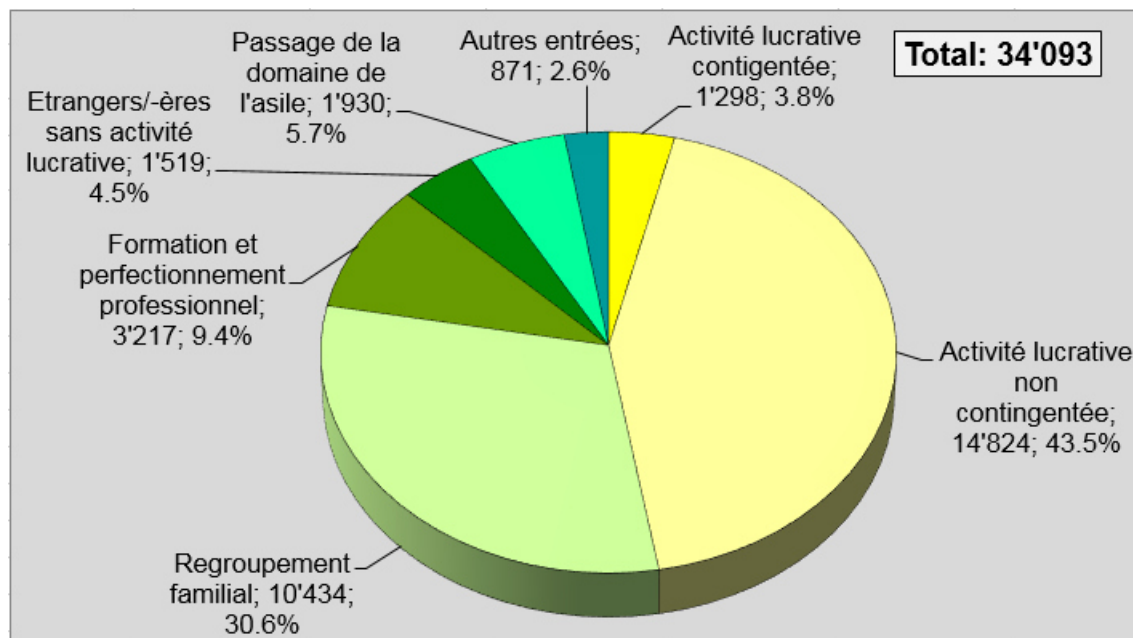
2.3. Solde migratoire⁴

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2016	Mars 2017	Différence en %	Janvier - mars 2016	Janvier - mars 2017	Différence en %
Total	4'239	4'359	2.8	15'027	14'635	-2.6
UE-28/AELE	2'557	2'341	-8.4	9'850	8'556	-13.1
UE-17	1'801	1'612	-10.5	7'636	6'333	-17.1
UE-8	620	378	-39.0	1'753	1'289	-26.5
UE-2	120	355	195.8	413	914	121.3
Croatie	7	-11	-257.1	33	16	-51.5
Ressortissants Etats tiers	1'682	2'018	20.0	5'177	6'079	17.4
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mars 2016	Mars 2017	Différence en %	Janvier - mars 2016	Janvier - mars 2017	Différence en %
Total	294	1'180	301.4	-2'778	580	120.9
UE-28/AELE	-211	595	382.0	-2'808	148	105.3
UE-17	-528	154	129.2	-1'648	658	139.9
UE-8	229	387	69.0	-818	-291	64.4
UE-2	81	-1	-101.2	-303	-287	5.3
Croatie	5	50	900.0	-44	39	188.6
Ressortissants Etats tiers	505	585	15.8	30	432	1340.0

Source : SYMIC

⁴ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

Immigration (afflux) en Suisse, par motifs d'immigration, janvier à mars 2017 (population étrangère résidente permanente)



Source : SYMIC

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Avril	4'475	4'429	-1.0	4'731	5'043	+6.6	7'193	7'960	+10.7
Mai	4'371	4'027	-7.9	5'010	4'497	-10.2	7'529	7'378	-2.0
Juin	4'635	4'162	-10.2	5'395	5'172	-4.1	9'345	8'893	-4.8
Juillet	4'464	3'872	-13.3	4'840	3'685	-23.9	9'340	7'527	-19.4
Août	4'218	4'171	-1.1	3'420	3'296	-3.6	6'791	6'845	+0.8
Septembre	4'710	4'542	-3.6	3'608	3'401	+1.5	7'854	7'486	-4.7
Octobre	4'944	4'515	-8.7	3'224	2'886	-10.5	7'249	6'890	-5.0
Novembre	4'202	4'198	-0.1	3'348	3'387	+1.2	6'740	6'792	+0.8
Décembre	3'282	3'140	-4.3	6'251	5'245	-16.1	9'819	8'368	-14.8
Janvier	4'554	4'277	-6.1	4'027	4'176	+3.7	9'223	8'785	-4.7
Février	4'643	3'617	-22.1	3'603	5'274	+46.4	6'635	7'052	+6.3
Mars	3'538	3'983	+12.6	2'983	3'970	+33.1	6'423	6'948	+8.2
Total	52'036	48'933	-6.0	50'440	50'032	-0.8	94'141	90'924	-3.4

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Avril	879	740	-15.8	1'615	1'747	+8.2	1'893	2'069	+9.3
Mai	764	711	-6.9	1'685	1'855	+10.1	1'929	2'166	+12.3
Juin	918	764	-16.8	2'112	1'933	-8.5	2'582	2'384	-7.7
Juillet	918	639	-30.4	1'795	1'431	-20.3	2'395	1'863	-22.2
Août	739	693	-6.2	1'148	1'200	+4.5	1'664	1'632	-1.9
Septembre	862	788	-8.6	1'283	1'226	-4.4	1'847	1'716	-7.1
Octobre	855	785	-8.2	1'310	1'176	-10.2	1'741	1'577	-9.4
Novembre	704	765	+8.7	1'119	1'184	+5.8	1'377	1'523	+10.6
Décembre	619	534	-13.7	1'684	1'728	+2.6	2'012	1'970	-2.1
Janvier	732	652	-10.9	1'234	1'242	+0.6	1'568	1'430	-8.8
Février	707	515	-27.2	1'105	904	-18.2	1'185	1'204	+1.6
Mars	605	650	+7.4	1'313	1'659	+26.4	1'699	1'877	+10.5
Total	9'302	8'236	-11.5	17'403	17'285	-0.7	21'892	21'411	-2.2

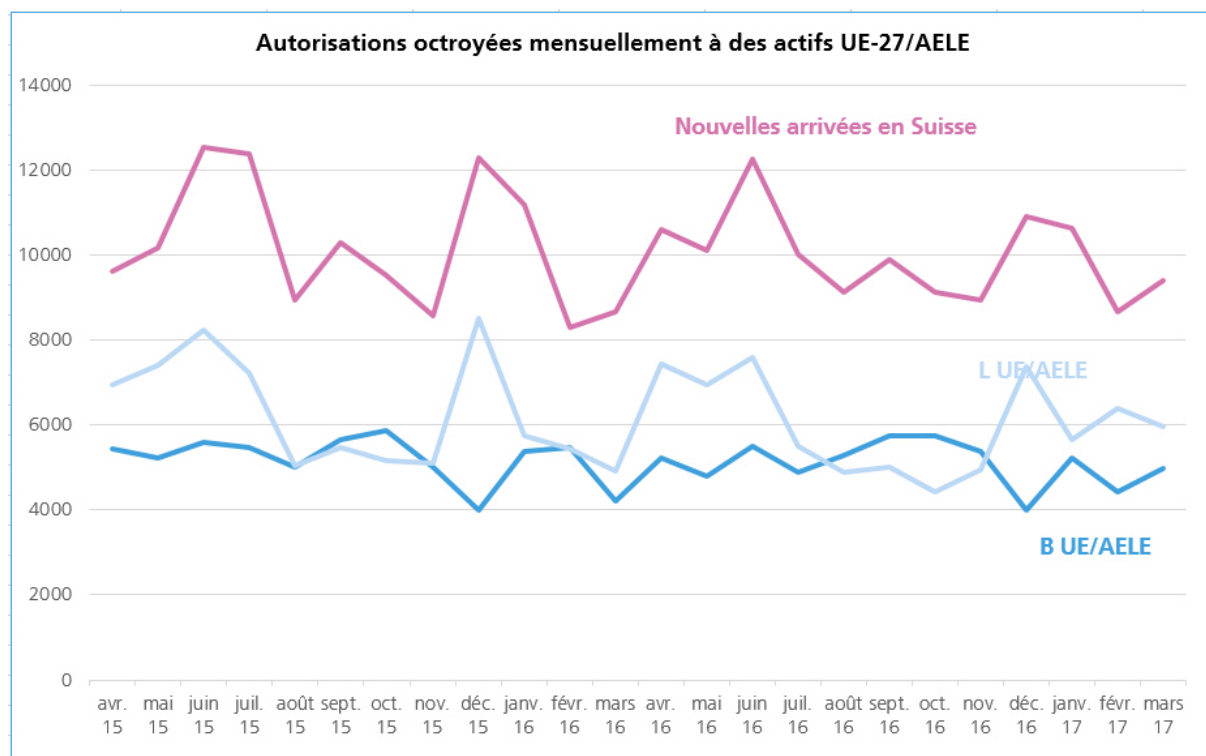
Source : SYMIC

3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %	2015/ 2016	2016/ 2017	Différence en %
Avril	70	63	-10.0	611	628	+2.8	523	569	+8.8
Mai	81	65	-19.8	704	603	-14.3	697	548	-21.4
Juin	53	581	+996.2	712	492	-30.9	617	978	+58.5
Juillet	71	372	+423.9	588	385	-34.5	654	632	-3.4
Août	62	406	+554.8	483	384	-20.5	475	659	+38.7
Septembre	91	406	+346.2	592	379	-36.0	586	675	+15.2
Octobre	68	448	+558.8	636	354	-44.3	522	660	+26.4
Novembre	93	425	+356.9	631	382	-39.5	449	621	+38.3
Décembre	78	321	+311.5	570	391	-31.4	451	555	+23.1
Janvier	79	301	+281.0	496	249	-49.8	382	399	+4.5
Février	121	289	+138.8	724	211	-70.9	468	393	-16.0
Mars	78	352	+351.3	616	340	-44.8	550	573	+4.2
Total	945	4'029	+326.3	7'363	4'798	-34.8	6'374	7'262	+13.9

Source : SYMIC



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Autorisations de séjour B Contingent total= 54 (par trimestre : 13)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 543 (par trimestre : 135)

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017 (1^{er} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées en 2017	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées en 2017	Solde actuel du contingent
Jan	13	0	16	119
Fév	0	0	36	83
Mars	0	0	34	49

Les contingents UE-2 sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2015	2016	2017	2016	2017
Janvier	4'419	4'262	4'538	306'245	--
Février	3'889	3'984	3'781	306'245	--
Mars	4'301	4'892	3'994	306'245	--
Avril	5'223	4'980		308'175	
Mai	4'111	4'122		308'175	
Juin	5'159	4'641		308'175	
Juli	4'687	3'963		314'109	
Août	4'264	4'748		314'109	
Septembre	4'757	5'067		314'109	
Octobre	4'981	5'414		318'483	
Novembre	4'863	6'008		318'483	
Décembre	4'720	4'589		318'483	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Mars 2016	Mars 2017	Différence	
			absolue	en %
Total général	715 364	804 706	89 342	12.5
Travailleurs	398 250	480 428	82 178	20.6
Indépendants	112 925	112 338	- 587	- 0.5
Travailleurs détachés	204 189	211 940	7 751	3.8

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	54 393	58 507	4 114	7.6
Travailleurs	22 303	26 796	4 493	20.1
Indépendants	9 835	9 556	- 279	- 2.8
Travailleurs détachés	22 255	22 155	- 100	- 0.4

Annonces par secteurs économiques

Total général	54 393	58 507	4 114	7.6
Agriculture	897	1 119	222	24.7
Industrie et artisanat	23 252	23 022	- 230	- 1.0
Services	30 244	34 366	4 122	13.6

Source : SYMIC

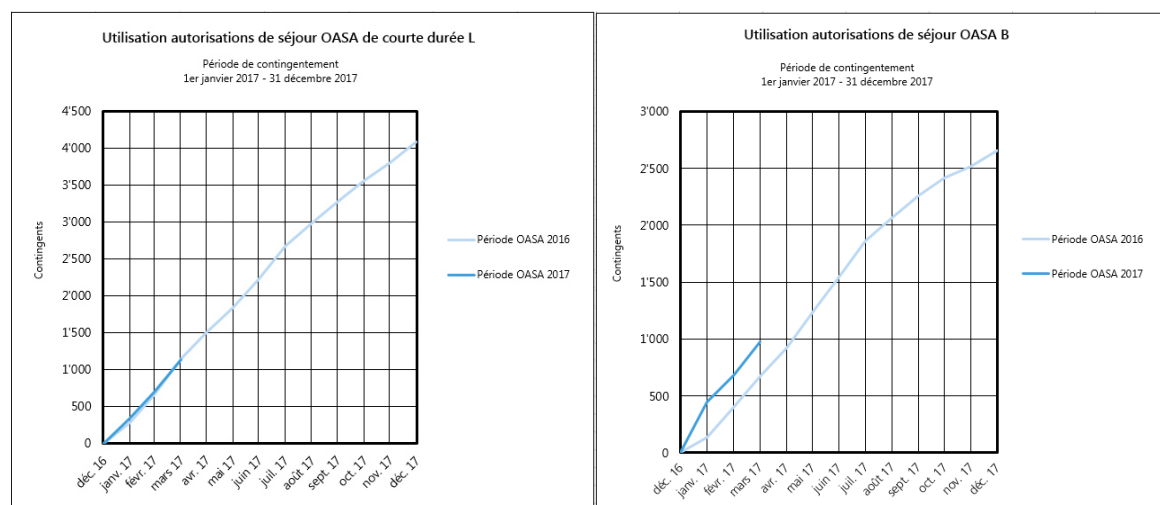
- Le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'[UE-17/AELE](#) a diminué d'avril 2016 à fin mars 2017 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de -3.4% (-3'217 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'[UE-8](#), le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a diminué de -2.2% pendant cette période (-481 personnes) par rapport à l'année précédente. Depuis le 1^{er} juin 2016, les dispositions transitoires ne sont plus applicables aux travailleurs en provenance de l'[UE-2](#). D'avril 2016 à fin mars 2017, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'[UE-2](#) est observée (+13.9%, + 888 personnes).
- Les [autorisation frontalières octroyées](#) ont diminué de -18.4% en mars 2017 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En mars 2017, 31'711 [prestataires de service](#) ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a diminué de - 1.2% (- 379 annonces).
- Les [prises d'emploi de courte durée](#) auprès d'un employeur suisse ont augmenté en mars 2017 par rapport au même mois de l'année précédente (+ 20.1%).

3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées
Janvier	272	337	133	443
Février	659	697	399	682
Mars	1'145	1'130	676	978
Avril	1'492		923	
Mai	1'837		1'229	
Juin	2'229		1'542	
Juillet	2'669		1'860	
Août	2'981		2'068	
Septembre	3'278		2'259	
Octobre	3'555		2'413	
Novembre	3'798		*2'518	
Décembre	*4'079		*2'657	

Source : SYMIC

*Sollicitation intégrale des contingents ; la Confédération a couvert la demande excédant le nombre d'unités disponibles avec des contingents de la réserve de l'année précédente.

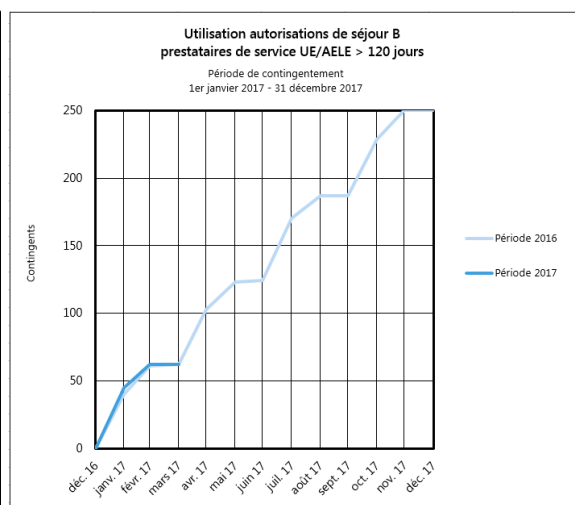
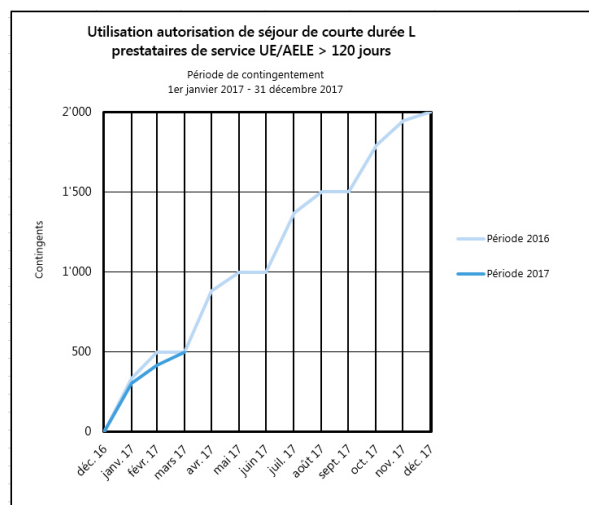


- 4500 autorisations de séjour de courte durée L et 3000 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. Pour la période de contingentement en cours, l'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin mars 2017, à 25% des autorisations de séjour de courte durée L et 33% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées
Janvier	333	303	40	45
Février	500	417	61	62
Mars	500	500	62	62
Avril	880		103	
Mai	1'000		123	
Juin	1'000		124	
Juillet	1'370		170	
Août	1'500		187	
Septembre	1'500		187	
Octobre	1'794		229	
Novembre	1'946		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 2000 autorisations de courte durée et 250 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin mars 2017, à 25% des autorisations de séjour de courte durée L et à 25% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2016	Mars 2017	Différence en %	Janvier - mars 2016	Janvier - mars 2017	Différence en %
Total UE-28/AELE	4'988	5'074	1.7	15'697	15'025	-4.3
Agriculture	205	185	-9.8	564	515	-8.7
Industrie et artisanat	935	990	5.9	2'870	2'918	1.7
Services	3'848	3'899	1.3	12'263	11'592	-5.5
UE-17	4'094	4'014	-2.0	13'036	12'078	-7.3
Agriculture	90	71	-21.1	234	207	-11.5
Industrie et artisanat	771	794	3.0	2'391	2'350	-1.7
Services	3'233	3'149	-2.6	10'411	9'521	-8.5
UE-8	758	710	-6.3	2'212	2'007	-9.3
Agriculture	92	82	-10.9	261	231	-11.5
Industrie et artisanat	138	127	-8.0	421	383	-9.0
Services	528	501	-5.1	1'530	1'393	-9.0
UE-2	117	332	183.8	381	892	134.1
Agriculture	23	32	39.1	69	77	11.6
Industrie et artisanat	22	68	209.1	47	179	280.9
Services	72	232	222.2	265	636	140.0
Croatie	6	6	0	25	17	-32.0
Agriculture	0	0	-	0	0	-
Industrie et artisanat	0	0	-	3	4	33.3
Services	6	6	0	22	13	-40.9

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la [population étrangère résidente permanente](#) a diminué pendant les mois de janvier à mars 2017 dans les secteurs économiques « agriculture » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente. Dans le secteur « industrie et artisanat », elle a augmenté.
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#), elle a augmenté dans les secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Mars 2016	Mars 2017	Différence en %	Janvier - mars 2016	Janvier - mars 2017	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'128	5'802	13.1	16'970	17'979	5.9
Agriculture	924	1'120	21.2	1'533	1'768	15.3
Industrie et artisanat	825	1'120	35.8	2'300	2'679	16.5
Services	3'379	3'562	5.4	13'137	13'532	3.0
UE-17	3'321	3'937	18.5	12'409	13'713	10.5
Agriculture	211	313	48.3	403	468	16.1
Industrie et artisanat	726	989	36.2	2'005	2'361	17.8
Services	2'384	2'635	10.5	10'001	10'884	8.8
UE-8	1'271	1'462	15.0	3'208	3'380	5.4
Agriculture	618	703	13.8	945	1'108	17.2
Industrie et artisanat	72	101	40.3	214	231	7.9
Services	581	658	13.3	2'049	2'041	-0.4
UE-2	500	326	-34.8	1'247	729	-41.5
Agriculture	95	103	8.4	185	190	2.7
Industrie et artisanat	22	18	-18.2	53	63	18.9
Services	383	205	-46.5	1'009	476	-52.8
Croatie	32	71	121.9	88	136	54.5
Agriculture	0	1	-	0	2	-
Industrie et artisanat	4	12	200.0	25	22	-12.0
Services	28	58	107.1	63	112	77.8

Source : SYMIC

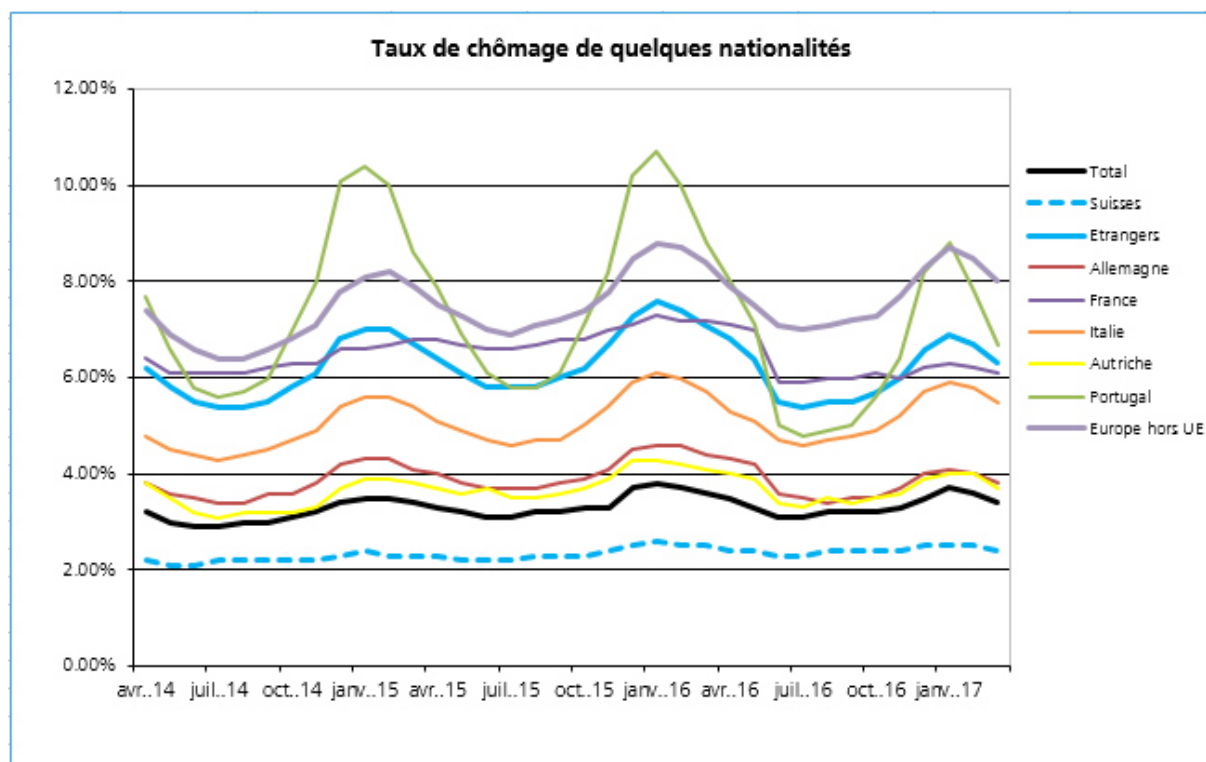
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE-28/AELE, par branche économique, en mars 2017

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	2'407
Restauration et hébergement	1'323
Agriculture	1'020
Construction	724
Santé et service vétérinaire	698

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Mars 2016	Mars 2017
Total	3.6%	3.4%
Etrangers	7.1%	6.3%
Suisses	2.5%	2.4%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2016	Mars 2017	Différence en %	Janvier - mars 2016	Janvier - mars 2017	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	4	9	125.0	17	21	23.5
Par suite de violence conjugale	0	1		3	2	-33.3
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	4	8		14	19	35.7
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	320	298	-6.9	915	836	-8.6
Sans papiers ⁵ a) ⁶	36	82		155	138	-11.0
Parent étranger d'un enfant suisse	8	10		30	27	-10.0
Intérêts publics majeurs	4	5		12	14	16.7
Conversion de permis F ⁷ en permis B b) ⁶	215	129		530	457	-13.8
Conversion de permis N ⁸ en permis B c) ⁶	11	13		32	34	6.3
Autres exceptions ⁹	46	59		156	166	6.4
Total	324	307	-5.2	932	857	-8.0

Source : SYMIC

⁵ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEtr en relation avec l'art. 31 OASA, art. 84 al. 5 LEtr, art. 14 al. 2 LAsi)

⁶ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁷ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁸ Permis N = requérants d'asile.

⁹ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) ¹⁰ par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité	Janvier - mars 2017
Afghanistan	81
Kosovo	73
Chine	64
Irak	43
Brésil	39
Somalie	33
Bolivie	32
Sri Lanka	32
Erythrée	28
Congo RDC	24
Autres	180
Total	629

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidante permanente						
	Mars 2016	Mars 2017	Différence en %	Janvier - mars 2016	Janvier - mars 2017	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'333	3'522	5.7	10'880	10'434	-4.1
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	734	833	13.5	2'284	2'224	-2.6
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	2'599	2'689	3.5	8'596	8'210	-4.5

Source : SYMIC

¹⁰ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2016	Mars 2017	Différence en %	Janvier - mars 2016	Janvier - mars 2017	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'333	3'522	5.7	10'880	10'434	-4.1
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	1'721	1'639	-4.8	5'693	5'181	-9.0
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'612	1'883	16.8	5'187	5'253	1.3

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - mars 2017
Italie	869
Allemagne	807
Portugal	800
France	673
Kosovo	574
Espagne	403
Macédoine	401
Inde	382
Etats-unis d'Amérique	336
Brésil	326
Autres	4'863
Total	10'434

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Mars 2016	Mars 2017	Différence en %	Janvier - mars 2016	Janvier - mars 2017	Différence en %
Naturalisations	3'354	4'178	24.6	8'789	10'178	15.8
ordinaires	2'613	3'328	27.4	6'420	7'551	17.6
facilitées et réintégrations	741	850	14.7	2'369	2'627	10.9

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Mars 2016	Mars 2017	Différence en %
Italie	447	650	45.4
Allemagne	446	490	9.9
Portugal	208	373	79.3
Kosovo	347	294	-15.3
France	164	284	73.2
Serbie	167	186	11.4
Turquie	212	159	-25.0
Espagne	99	142	43.4
Macédoine	125	129	3.2
Bosnie et Herzégovine	121	104	-14.0

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2016	Mars 2017	Différence en %	Janvier - mars 2016	Janvier - mars 2017	Différence en %
Total	7'021	7'494	6.7	20'949	20'261	-3.3
octroyées de manière anticipée ¹¹	243	292	20.2	725	837	15.4

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - mars 2017
Pologne	84
Inde	69
Russie	67
Hongrie	63
Roumanie	62

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 20'261 autorisations d'établissement C ont été octroyées de janvier à mars 2017, dont 837 (4.1%) de manière anticipée.

¹¹ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidante non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidante permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidante permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidante.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).